

## Compte rendu de la réunion du Bureau COREVIH Occitanie du 22 Novembre 2017

### Participants :

- Présent en présentiel : Jacques Reynes  
Coordinatrices : Carine Favier, Delphine Santucci
- Au téléphone : Guy Molinier ; Hugues Aumaitre ; Pierre Delobel ; Sonia Gonzalez, Franck Marcé ; Nathalie Spenatto ; Ryselen Bouzoubaa
- Invitées : Isabelle Lepain ; Pauline Matras Lansalot ; Nadia Meftah
- Excusés : Marie claudie Wey ; Nadia Rachedi ; Cyril Martin

### **1. Validation**

Validation du compte rendu de la réunion du bureau du 01/09/2017

### **2. Axes de travail et commissions**

#### Confirmation et Validation du programme (Axes et commissions)

- Remplacer HSH /hétéro multipartenaires par LGBT

Ce qui ne signifie pas que l'on ne travaillera pas ultérieurement sur les publics hétéro multipartenaires mais on se donne le temps de la réflexion pour savoir dans quel cadre. → Contacter LA CIRE et VIVRE pour consulter leur avis sur ce choix et recueillir des éléments factuels qui pourraient nous être utiles dans les prochains travaux.

- Communication : ne pas en faire une commission mais un COPIL

#### **Pour conclure :**

2 commissions dans l'axe 1

5 commissions dans l'axe 2

2 commissions dans l'axe 3

1 COPIL et 2 commissions dans l'axe 4 : COPIL pour « Communication » et 2 Commissions pour « Actus thérapeutiques-recherche clinique » et « Formation-Harmonisation des pratiques professionnelles ».

#### Validation de la méthode d'organisation pour constituer les pilotes et la mise en place des commissions

- Informer le comité de la constitution et validation des axes et commissions.
- Solliciter le comité pour confirmation d'inscriptions et participation dans les commissions.
- Elargir les participations et inscriptions potentielles aux acteurs hors comité en leur adressant une note explicative (dépliant par exemple) qui leur serait diffusée.
- Organiser la mise en place des commissions si possible pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de Janvier.

Les commissions sont conduites par un pilote et copilote mais chaque commission pourra élire un 3<sup>e</sup> copilote dès la 1<sup>ère</sup> réunion de travail par respect de la démocratie sanitaire.

- Concernant l'animation territoriale : une réunion de travail est organisée le 28/11/17 à 9h30 réunissant les coordinatrices et animatrices territoriales du COREVIH Occitanie et du réseau hépatites LR, ainsi que le secrétariat pour définir une organisation et répartition du travail, les modes de fonctionnement pour fin 2017 et 1<sup>er</sup> semestre 2018.
- Recensement des médecins libéraux et médecins hospitaliers prescrivant des antiviraux : la coordination médicale du COREVIH est chargée de ce travail.

### **3. Groupe de travail des associations d'Occitanie**

#### Définition de son pilotage

Le COREVIH Occitanie accompagne le pilotage du travail des associations quant à la préparation et rédaction du rapport sur les actions retenues comme prioritaires, qui devra être rendu en Juin 2018 à l'ARS.

Les commissions, les rencontres territoriales et le travail avec l'ORS sur l'étude populationnelle serviront de support à l'élaboration de ce travail.

Une réunion s'est tenue aujourd'hui à Toulouse entre les Associations et l'ARS pour poursuivre les discussions sur les programmes d'actions en cours et à venir. Le vice-président, Guy Molinier a assisté à cette réunion et nous informe de la décision de l'ARS de maintenir les financements des associations en 2018. Le rapport qui sera rendu en Juin permettra d'ajuster les appels à projets de l'ARS qui seront lancés dès septembre 2018 dans la perspective d'ajuster et/ou corriger les actions à privilégier.

### **4. Logiciel NADIS**

#### Evolution vers un contrat unique de licence et de maintenance du logiciel : estimation des coûts NADIS dans le cadre de la fusion régionale. Evolution qui implique une fusion de base des données médico-épidémiologiques (devis Fusion de base des données)

La rencontre et négociations avec la société ABL ont abouties au coût suivant : 4,5 € HT/patient.

Nadia Meftah, data manager du COREVIH Occitanie présente un récapitulatif de l'estimation des coûts prévisionnels 2018 concernant le logiciel de spécialité NADIS dans le contexte de fusion (cf docs). L'estimation du coût intègre la licence et maintenance NADIS ; les frais relatifs à la fusion de base de données et l'hébergement de ces données au MIPIH : soit 98 000€ TTC. Auxquels il faut rajouter le coût de 6 licences supplémentaires pour développer et mettre en place NADIS dans les centres de Montauban, Auch, Castres-Mazamet, Foix Narbonne et Mende. Et les frais d'hébergement des données au MIPIH. Le montant à rajouter est de l'ordre de 8 056.56 euros TTC ce qui fait un montant de l'ordre de 106 056 € TTC.

La fusion engendre un coût supplémentaire d'environ 20 000 € de plus que les 2 contrats actuels réunis. Mais il faut souligner que les frais NADIS seront particulièrement plus élevés la 1ere année de fonctionnement (2018) puisque les frais de fusion de base de données et d'achat de licences auront été effectués en 2018 et ne se renouvelleront pas.

Le Président demande qu'un vote de principe soit donné sur le choix de poursuivre avec le logiciel NADIS. Cette validation de principe lui permettra avec Delphine SANTUCCI- coordinatrice régionale- d'en rendre compte à l'ARS et d'engager les négociations budgétaires nécessaires. Dans ce contexte de négociation, le Vice-président, Guy Molinier, demande que les coûts supplémentaires ne soient pas imputés sur la ligne budgétaire des actions.

Les 8 membres du bureau présents valident le choix du logiciel NADIS.

### **5. Logiciel pour CeGIDD Occitanie**

#### Informatisation CeGIDD : analyse de la situation

L'harmonisation des pratiques professionnelles passe par la nécessaire mise en place de logiciel commun à l'ensemble des CeGIDD Occitanie pour optimiser et harmoniser les saisies de données médico-épidémiologiques. A la demande de l'ARS, le COREVIH doit permettre d'accompagner le choix d'un logiciel commun.

A ce jour, 2 logiciels sont à évaluer : CUPIDON et NADIS.

Remarques : Concernant CUPIDON, un prix de départ peu élevé mais qui est à multiplier par le nombre de centres. Une exploitation qui nécessite une connexion internet, un chemin d'accès peu pratique. Concernant NADIS, l'hébergement des données n'est pas intégré dans le logiciel, ce qui implique un coût supplémentaire. Le CeGIDD de Toulouse utilise une version ancienne de CUPIDON que l'on ne peut pas exploiter et développer car trop singulière au CeGIDD de Toulouse.

Afin que les CeGIDD procèdent à un choix éclairé, le COREVIH sollicitera un devis des 3 sociétés CUPIDON, NADIS et SILOXANE (logiciel utilisé par le CeGIDD de Perpignan) pour comparaison des coûts et modalités de fonctionnements. Remarques : La base de données médico épidémiologiques de chaque CeGIDD est à conserver absolument. Le module PrEP est à intégrer car indispensable dans la prise en compte des besoins de suivi et d'analyses.

## **6. COREVIH Occitanie : Logo et site internet**

Proposition de devis par la société OPENSITE (En cours de réalisation)

Proposition devis par la Direction de la communication du CHU de Montpellier

- Concernant le LOGO du COREVIH : le bureau donne priorité à la société OPENSITE, sous réserve et après vérification que ce marché lui soit rendu possible dans le cadre de l'application des lois relatives au marché public.
- Concernant la refonte du site internet du COREVIH Occitanie. Sa refonte est rendue nécessaire par la fusion régionale et la nouvelle entité du COREVIH Occitanie (post bureau : et par l'évolution des supports qui le rendent actuellement obsolète avec impossibilité récente de télécharger des documents), les frais qu'elle suscite seront remontés auprès de l'ARS pour budgétisation. Le COPIL « Communication » travaillera sur ce sujet.

## **7. Divers**

- Instruction sur le fonctionnement des COREVIH en cours d'écriture par le Ministère

Suite à la réunion du GTN des Corevih du 3 octobre dernier, et dans la perspective de la rédaction de l'instruction sur le nouveau décret Corevih à destination des ARS, le sous-groupe qui travaille sur les textes a proposé plusieurs temps d'échanges et de concertation :

- Pendant le congrès de la SFLS, le jeudi 19 octobre à 16h30 : une réunion d'information pour les Présidents, vice-présidents et coordinateurs (ou à défaut membres de bureaux).

- Pour ceux qui ne seront pas présents à Nice, 3 conférences téléphoniques : mardi 24/10 de 12h30 à 14h, mercredi 25/10 de 17h30 à 19h et jeudi 26/10 de 15h à 16h30.

Ces temps d'échanges, ont permis de recueillir les avis et commentaires sur le plan de l'instruction proposé par la DGS et la DGOS. Une fois ce plan validé, de nouveaux temps de concertations seront organisés sur le contenu de celle-ci.

La DGOS nous a informé d'un décalage dans la date d'envoi de la rédaction de l'instruction, initialement prévue le 10 décembre décalé au 14/15 décembre. Ce décalage est lié à la volonté de consulter les Directeurs des ARS.

En conséquence, nous est proposé :

- Conférences téléphoniques déjà programmées pour une lecture commune et commentaires : les 18, 19 et 20/12.
- Sera adressé un tableau pour recenser nos contributions écrites jusqu'au 15/01/2018. Ceci afin de nous donner le temps de consulter en interne dans nos Corevih et d'avoir des réponses collectives.
- Envoie DGOS/DGS d'une version rédigée consolidée de l'instruction le 14/15 décembre 2017.
- Retour demandé du GTN pour le 22 janvier 2018.
- Consultations officielles des parties prenantes en février.
- Parution mars 2018.

- La CRSA a été consulté sur le PRS et en particulier la commission prévention. Certains acteurs du COREVIH siégeant à la CRSA et/ou à la commission transmettront les documents dont ils disposent à ce jour.

Le bureau demande que le COREVIH soit associé formellement à la réflexion concernant le Programme Régional de Santé. Le Président prend acte et va rédiger un courrier dans ce sens à l'ARS.

Prochaine réunion de bureau à fixer par doodle pour définir la date : le 9 ou 10 janvier 2018 de 17h à 19h.

(post bureau : la date retenue est le 10 janvier 2018).